



Programme de Recherche dans le Champ de l'Urbain

Port-au-Prince : entre vulnérabilité et croissances urbaines, construction d'une métropole caribéenne



Référence contrat
N° FED/2014/338-974

Annexe 24 RAPPORT FINAL DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE *Juillet 2017*

Professeur Jean Fritzner ÉTIENNE
Université d'État d'Haïti
Laboratoire Dynamiques des mondes américains
(LADMA)

Le présent document a été élaboré avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité des universités partenaires du PRCU : l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis – LADYSS, l'université d'État d'Haïti (UEH) – UEH-ENS-LADMA, et du CNIGS et ne peut être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

**Analyse du cadre juridique dans lequel s'opère l'occupation de
l'espace dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, au cours
de la période allant de 1960 à 1986**

Rapport final des activités de recherche

Professeur Jean Fritzner ÉTIENNE

Université d'État d'Haïti

Laboratoire Dynamiques des mondes américains (LADMA)

**ANALYSE DU CADRE JURIDIQUE DANS LEQUEL S’OPERE L’OCCUPATION DE L’ESPACE DANS LA ZONE
METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE, AU COURS DE LA PERIODE ALLANT DE 1960 A 1986**

1.	DESCRIPTION.....	6
2.	RESUME DES TRAVAUX DE RECHERCHE.....	7
3.	TRAVAUX DE RECHERCHE DE FORMATION ET DE VULGARISATION AU SEIN DU PRCU	7
3.1.	<i>Problématique de recherche.....</i>	7
3.3.	<i>Corpus méthodologiques et résultats attendus.....</i>	8
3.4.	<i>Des bénéficiaires des résultats de ce travail.....</i>	8
4.	RESULTATS.....	8
5.	ANNEXES.....	11
5.1.	<i>Bibliographie et sources.....</i>	11

1. Description

Nom et prénom du chercheur	Jean Fritzner ÉTIENNE
Statut, équipe et coordonnées	Chargé de recherche, coordinateur de l'équipe du LADMA 206 rue Mgr Guilloux, Port-au-Prince, Haïti Courriel : ejeanfritzner@gmail.com Tél. : + 509 38 80 36 67
Intitulé de votre domaine et votre thématique de recherches	Histoire contemporaine – La législation haïtienne et l'occupation de l'espace dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, 1960-1986
Axes de recherches principaux et secondaires où s'inscrit votre thème	Mes recherches ne concernent pas un axe spécifique du PRCU ; c'est un travail transversal qui en couvre les trois grandes thématiques : l'étalement urbain, l'occupation des artères écologiques fragiles et les systèmes informels. L'importance de chacune de ces thématiques sera nécessairement fonction des sources disponibles.
Date de début de vos travaux	Décembre 2014
Zones du projet dans lesquelles vos recherches sont réalisées	Il s'agit d'un travail d'archives qui porte sur toute la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

2. Résumé des travaux de recherche

Notre travail consiste en une analyse du cadre juridique dans lequel s'opère l'occupation de l'espace dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, au cours de la période allant de 1960 à 1986. Nous avons effectué essentiellement un travail d'inventaire consistant à présenter la législation haïtienne relative à la question de l'espace au cours de la période ciblée. Des textes juridiques et administratifs, publiés dans *Le Moniteur*, journal officiel de la République, constituent les matériaux principaux de mon travail.

La perspective est nécessairement limitée puisqu'elle est fondée sur l'étude de textes officiels qui reflètent nécessairement la vision du pouvoir.

3. Travaux de recherche de formation et de vulgarisation au sein du PRCU

3.1. Problématique de recherche

La question qui m'intéresse dans le cadre du PRCU c'est celle de la régulation de l'occupation de l'espace dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. En effet, l'occupation de l'espace dans ladite zone est caractérisée par l'anarchie la plus totale, cela, dans presque tous les domaines : habitat, commerce, infrastructures sanitaires, transport, etc. On est en droit de se demander s'il existe une quelconque autorité de régulation dans ce pays. Cependant, les sources montrent que des tentatives de mise en ordre ont été faites, et qu'il existe une législation relativement importante sur le mode d'occupation de l'espace. Comment donc expliquer l'anarchie qui règne dans ce domaine, en dépit des dispositions légales ? Peut-on l'attribuer aux insuffisances de cette législation, ou aux faiblesses des institutions chargées de les faire respecter ? La situation économique des couches défavorisées n'oblige-t-elle pas l'État à fermer les yeux et à légitimer tacitement des stratégies de survie ? Quel est le rôle, dans cette anarchie, des représentations que les populations avaient des risques ? Ces questions constituent autant de pistes de recherche qui pourraient faire l'objet de notre travail. On ne pourra malheureusement pas les aborder toutes dans le cadre de cet article, étant donné le temps limité dont nous disposons.

Le travail sera limité à sa dimension descriptive qui consistera en un inventaire des textes légaux ayant rapport à l'occupation de l'espace.

3.2. Corpus méthodologiques et résultats attendus

Mon travail s'inscrit dans le cadre d'une recherche archivistique. Y sont étudiés des textes légaux et des décisions administratives qui ont été publiés dans *Le Moniteur*, journal officiel de la République. Des textes relatifs aux soixante dernières années de l'histoire de la zone métropolitaine de Port-au-Prince sont étudiés. Ce travail donne une idée de la politique de l'espace pratiquée par l'État au cours de cette période.

3.3. Des bénéficiaires des résultats de ce travail

Les premiers bénéficiaires des résultats de cette recherche sont, à mon avis, les décideurs (l'État et les collectivités territoriales) qui y trouveront un condensé des informations relatives aux dispositions légales régissant l'occupation de l'espace dans la zone métropolitaine. L'analyse des écarts entre les textes et leur application pourrait favoriser de nouvelles mesures visant à rendre à la loi toute sa force dans ce contexte d'anarchie spatiale, bien que cette problématique ne soit pas développée ici. Elle pourra faire l'objet d'un travail de recherche ultérieur, une thèse par exemple.

Le travail que j'ai fait va constituer sans doute un outil précieux pour les chercheurs et les étudiants en histoire, géographie, droit, aménagement, etc. Il est susceptible d'inspirer des mémoires de master qui pourront approfondir certains aspects de notre thématique qui ne sauraient l'être dans le cadre d'un simple article scientifique. Ces mémoires pourraient aborder notamment la question des représentations des populations des risques, dans une perspective diachronique, mais aussi l'étude de la législation haïtienne sur l'occupation de l'espace, saisie comme une trajectoire. Je pense également à une thèse éventuelle sur la cartographie de la gouvernance territoriale dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

4. Résultats

Au terme des deux années du projet, j'ai réussi à faire le dépouillement complet des textes légaux (lois, décrets, arrêtés) publiés au cours de la période 1960-1986. Le grand nombre des textes à traiter m'a obligé à limiter mes prétentions et à travailler sur une période moins vaste que celle définie au commencement du projet, 1960-2010. L'étude de la période post-1986 aurait permis de confirmer ou non si le changement de régime politique avait jeté les bases d'un véritable changement dans le domaine de la gouvernance territoriale, tel que le suggère le décret du 30 octobre 1986 rapportant la loi du 17 novembre 1978 qui déclara d'utilité

publique 2 000 hectares du Morne l'Hôpital¹. Il était malheureusement impossible de travailler sur une si longue période à l'intérieur du temps du projet. Au niveau thématique, je n'ai pas non plus eu le temps matériel d'intégrer dans mon travail, comme je le souhaitais, l'analyse des modalités et du degré d'application des lois, de leur applicabilité, ainsi que celle d'une logique éventuelle de la régulation.

Mes recherches ont donné lieu à la publication d'un article dans les pré-actes du colloque du PRCU organisé à Port-au-Prince du 25 au 27 avril 2017. J'ai soutenu dans cet article l'idée que l'organisation et l'occupation de l'espace dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince se caractérisent par une effrayante anarchie. La monstruosité de cette dernière pourrait suggérer l'inexistence quasi totale de régulation et l'absence de l'État et des autorités locales dans ce domaine. Il s'agit d'une ébauche d'analyse des dispositions légales relatives à l'organisation et l'occupation de l'espace dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Les résultats de ce travail ont pris la forme d'un inventaire et non celle d'une systématisation historique, c'est-à-dire, d'un énoncé de vérités qui n'est possible qu'après un travail d'analyse approfondi des sources.

Le traitement des documents m'a permis d'effectuer un premier classement qui, tout en paraissant rudimentaire, autorise un plan de rédaction comportant trois points : 1) Constructions et logements ; 2) Zones protégées et zones déclarées d'utilité publique ; 3) Gouvernance et aménagement du territoire².

¹ À la chute de Jean-Claude DUVALIER, en 1986, le gouvernement provisoire adopte une approche différente par rapport à la question du Morne l'Hôpital. Il substitue à la politique de refus d'aménagement celle de l'aménagement contrôlé. C'est dans cette logique qu'a été pris le décret du 30 octobre 1986 qui rapporta la loi du 17 novembre 1978 qui avait déclaré d'utilité publique 2 000 hectares du Morne l'Hôpital. Le décret du 30 octobre fait du Morne l'Hôpital une « zone d'aménagement spécial ». L'aménagement et la protection des 2 000 hectares sont confiés à un organisme créé à cet effet et dénommé Organisme de surveillance et d'aménagement des 2 000 hectares du Morne l'Hôpital (OSAMH). L'OSAMH avait pour attributions spécifiques « de protéger les 2 000 hectares du Morne l'Hôpital... contre les méfaits de l'érosion et de toute exploitation inconsidérée ; de réaliser toutes les études nécessaires à l'aménagement, à la protection et à la surveillance de ces 2 000 hectares ; d'exécuter ou de faire exécuter par des tiers tout une partie d'opérations nécessaires au contrôle de l'érosion, à la protection de l'environnement ; de superviser tous travaux généralement quelconques entrepris par des tiers (secteur public ou privé) à l'intérieur du périmètre des 2 000 hectares, en ce qui a trait à la conservation et à la protection de l'environnement et particulièrement à la lutte contre l'érosion ; d'entretenir ou de faire entretenir tout ouvrage de conservation de sols. » (Décret du 30 octobre 1986, in *Le Moniteur*, 141^e année, n° 90, 6 novembre 1986).

² Jean Fritzner ETIENNE, La législation haïtienne et l'occupation de l'espace dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, 1957-1986, in *Pré-Actes du colloque international Quel développement pour la ville post-crise ?* sous la direction de Bezunesh TAMRU et al., Port-au-Prince : Éd. Pédagogie Nouvelle S.A., 2017, p. 39-42.

Je tiens à souligner que des discussions sont en cours avec la Société haïtienne d'histoire, de géographie et de géologie en vue de la publication d'un numéro spécial dans la revue de la société. Ce numéro spécial sera alimenté essentiellement par les travaux de recherche effectués dans le cadre du PRCU.

5. Annexes

5.1. Bibliographie et sources

- RICHENER Noël, Reconstruction et Environnement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince : Morne-Hôpital ou l'histoire d'un déni collectif, Groupe URD, 2013.
- VICTOR, Jean André, Programme des Nations unies pour le Développement. Unité de coordination et de suivi de l'environnement. Projet PNUD/ECMU/HAI/92/001, 1995. Loi du 24 mai 1962 relative à la protection du sol.
- DECRET protégeant la santé publique... et chargeant le Département de la santé publique et de la population d'en assurer l'exécution et la réglementation, in *Le Moniteur*, 116^e année, n° 1, 2 janvier 1961.
- DECRET du 27 février 1970 déclarant zone touristique l'habitation Corail Guérin située en la section rurale de Morne à Bateau, commune de Port-au-Prince, in *Le Moniteur*, n° 18, 27 février 1970.
- ARRETE autorisant la société anonyme dénommée « Société générale de promotion touristique » (Sogepito), *Le Moniteur*, n° 11 et 12, jeudi 5 et lundi 9 février 1970.
- ARRETE du 16 juillet 1970 autorisant la société anonyme dénommée « Le Village Canadien SA », in *Le Moniteur*, n° 59, jeudi 16 juillet 1970.
- LOI du 31 août 1970 transformant l'Office national du tourisme et de la propagande en Office national du tourisme et des relations publiques, in *Le Moniteur*, n° 79, 24 septembre 1970.
- DECRET du 17 août 1972 incorporant le service voirie du département de la santé publique à l'administration communale de Port-au-Prince, *Le Moniteur*, n° 51, 28 août 1972.
- ARRETE du 5 septembre 1972 autorisant la société anonyme dénommée « Condominium Hotels of Haïti SA », n° 55, 11 septembre 1972.
- DECRET du 3 octobre 1972 qui rectifie celui du 17 août de la même année et transfère le service de la voirie au département de l'intérieur et de la défense nationale, *Le Moniteur*, n° 63, 9 octobre 1972.
- DECRET du 20 novembre 1972 déclarant les travaux de reboisement d'intérêt général et d'utilité publique, in *Le Moniteur*, n° 80, 27 novembre 1972.
- DECRET du 20 novembre 1972 portant création d'un compte spécial appelé « Fonds spécial de reboisement », in *Le Moniteur*, n° 80, 27 novembre 1972.
- DECRET du 20 novembre 1972 déclarant d'intérêt général et d'utilité publique les travaux de reboisement, *Le Moniteur*, n° 80, 27 novembre 1972.
- DECRET du 28 août 1976 fixant le cadre de fonctionnement de l'Office national du Logement, ci-devant Office d'administration des cités ouvrières (OACO), *Le Moniteur*, n° 9, 2 février 1976.
- DECRET du 17 novembre 1978 déclarant d'utilité publique 2 000 hectares du Morne de l'Hôpital, *Le Moniteur*, n° 80, 17 novembre 1978.

LOI du 18 novembre 1979 les expropriations pour causes d'utilité publique, in *Le Moniteur*, n° 87, 8 novembre 1979.

DECRET du 11 avril 1980 créant une taxe de 0,50 gourde dénommée « Contribution à l'urbanisme », recouvrable par l'apposition d'un timbre sur tout impôt ou bordereau de douane, *Le Moniteur*, n° 32, 21 avril 1980.

DECRET créant l'Office national du Logement (ONL), *Le Moniteur*, n° 24, 23 mars 1981.

DECRET créant le District cadastral de Port-au-Prince, *Le Moniteur*, n° 94, 7 décembre 1981.

DECRET du 14 mars 1983 sanctionnant l'acte constitutif de l'OLAVI, in *Le Moniteur*, n° 40, 20 juin 1983.

DECRET du 31 janvier 1983 rapportant celui du 9 avril 1977 créant le Conseil national de l'Environnement et de lutte contre l'Érosion, *Le Moniteur*, n° 12, 14 février 1983.

DECRET du 6 avril 1983 créant la Société de gestion des marchés de l'aire de Port-au-Prince, SAGMAP, *Le Moniteur*, n° 25-B, 11 avril 1983.

ARRETE du 21 avril 1983 plaçant sous le contrôle du SMCRS la portion de terrain situé à l'habitation Truitier, section rurale des VARREUX en la commune de Delmas, *Le Moniteur*, n° 33, 19 mai 1983.

SUITE ACTE CONSTITUTIF DE L'ORGANISATION LATINO-AMERICAINE du logement et du développement urbain (OLAVI), *Le Moniteur*, n° 41, 23 juin 1983.

ARRETE du 30 septembre 1983 transférant le SMCRS de l'administration de l'État à la communauté urbaine de Port-au-Prince, *Le Moniteur*, n° 77, 7 novembre 1983.

DECRET du 28 août 1986 plaçant l'Office national du cadastre sous la tutelle du MTPTC, *Le Moniteur*, n° 73, 8 septembre 1986.

DECRET du 17 novembre 1986 interdisant les projets de lotissement dans la Plaine du Cul-de-Sac, *Le Moniteur*, n° 96, 27 novembre 1986.